

Socle Commun

Evaluation et Livret Personnel de Compétences

Octobre 2010
– F3D5



Nouveauté de la rentrée scolaire 2010, le livret personnel de compétences (LPC) est établi pour chaque élève. Les équipes se questionnent ici ou là sur la pertinence et la cohérence des outils d'évaluation.

Faut-il maintenir un livret d'évaluation propre à l'école ? Les équipes ont souvent consacré un temps important à sa mise en œuvre ! Quelle continuité avec le collège dans la perspective du socle commun ? Les équipes pédagogiques ne peuvent pas faire l'économie d'une réflexion sur le sujet, afin de faire des choix pour ne pas « *passer son temps à remplir des livrets* ».

Il y a certes des obligations à remplir au nom du contrat avec l'Etat, mais il y a une nécessité à travailler la question de **l'évaluation** (formative et sommative) et la question de **la validation** (les compétences du socle commun – Palier 1 et Palier 2)

Voici des références pour se donner quelques points de repères et tenter d'y voir plus clair :

- Le livret Personnel de Compétences → [L.P.C](#)
- Des explications sur le livret → [Sitécoles](#)
- Un diaporama pour les équipes → [Diaporama](#)
- Livret scolaire/d'évaluation/de compétences ? → [Livret\(s\)](#)

Cliquer
sur les liens

Il convient au minimum en équipe de bien distinguer :

❶ **Les outils « d'évaluation »** qui servent à suivre les progrès de l'élève, à échanger avec les familles, à faciliter les échanges en conseil de cycle pour ensuite valider les compétences.

➡ C'est sans doute la fonction du livret d'évaluation, souvent élaboré par l'équipe. Nous pourrions parler des outils « internes ». Faut-il les communiquer aux familles ? Quelle lisibilité ? Utilité de cet outil ? Une vaste question ...

❷ **Les outils de « validation »** qui permettent d'attester des compétences acquises en référence au socle commun, de mettre en valeur les réussites.

➡ C'est la fonction du Livret Personnel de Compétences, communicable aux familles et permettant la continuité pédagogique avec le collège (socle commun en 3 paliers). Cet outil devient une référence incontournable ([Circulaire du 18 juin 2010](#)). Cet outil peut aussi être élaboré par l'équipe. Il n'y a pas « d'obligation » à utiliser le livret du Ministère.

Un conseil : s'approprier le LPC en équipe et visionner le diaporama. C'est une première étape incontournable pour engager la réflexion ... N'hésitez pas à nous faire part de vos questionnements, interrogations.

Franck GRAVELEAU
Animateur Formateur - Chargé de mission au 1^{er} degré